Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_15-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint

Quorum : 18

Pouvoirs : M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 27 mars 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 2 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21mars 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-05-15

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) arrêtés par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2026 déterminant notamment le nombre de délégués par commune membre et par Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) membre ;

Le SDE22 est au service de l'ensemble des collectivités des Côtes d'Armor dans les domaines de réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunication, de gaz, de la cartographie, et sur divers domaines de l'énergie. L'objectif est de mutualiser des expertises et des actions au niveau départemental afin de gagner en coût et en organisation.

Les désignations au Comité Syndical du SDE22 se font en trois étapes :

1. dans un premier temps, les communes désignent leurs délégués,
2. puis les délégués des communes sont réunis par « collège énergie » pour élire les 37 membres du Comité Syndical. Parallèlement, les EPCI désignent 29 délégués puis 11 membres du Comité Syndical,
3. enfin, lors de la séance d'installation du Comité Syndical, les 48 membres éliront le Président et les Vice-Présidents.

La commune d'Évran doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant et fait partie du « collège énergie du territoire de Dinan Agglomération et limitrophe » qui élira ses 6 délégués au Comité Syndical du SDE22.

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégués sont élus par chaque Conseil Municipal, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au « collège énergie du territoire de Dinan Agglomération et limitrophe ».

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_15-DE

1- Élection d'un délégué titulaire :

S'est porté candidat :
- M. Éric BRANDILY.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 19
Nombre de bulletins déclarés nuls (à déduire) : 0
Nombre de bulletins blancs (à déduire) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

M. Éric BRANDILY a obtenu 19 voix.

M. Éric BRANDILY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été désigné délégué titulaire au « collège énergie du territoire de Dinan Agglomération et limitrophe ».

2- Élection d'un délégué suppléant :

S'est porté candidat :
- M. Jacques BERNARD.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 19
Nombre de bulletins déclarés nuls (à déduire) : 0
Nombre de bulletins blancs (à déduire) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

M. Jacques BERNARD a obtenu 19 voix.

M. Jacques BERNARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été désigné délégué suppléant au « collège énergie du territoire de Dinan Agglomération et limitrophe ».

Fait à Evran, le 7 avril 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire